



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'investissement
en charge de France 2030

Paris, le 31/05/2024

Le Secrétaire général
Dossier suivi par Pascal GAUTIER
contre-expertise@pm.gouv.fr
Réf : ML/PG/n°270

Avis 2024-n°144

<u>AVIS DU SGPI</u>	
Projet du Grand Hôpital Régional des Enfants du CHU de Toulouse	
Ministères concernés :	Ministère de la santé
Date de réception du dossier :	16 février 2024
Date du rapport ESE :	24 mai 2024
<u>SYNTHESE DE L'ÉVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE</u>	
Coût total du projet examiné (Financement État selon le décret 2013-1211)	- 170 M€
Principaux bénéficiaires	- Construction nouvelle - Rénovation du site / Réorganisation - Impacts environnementaux
Dimensionnement	- MCO : 355 lits - Surface SDO : 36 952 M2
Calendrier	- Durée des travaux : 5 ans - Date de démarrage des travaux : 2031
Projet déclaré à l'inventaire	- Oui

1. Contre-expertise réalisée

Le dossier soumis à la contre-expertise respecte, dans l'ensemble, les attendus de la procédure sur cette nature de dossier.

Le SGPI a nommé pour mener cette contre-expertise trois contre-experts pour leurs compétences après avoir préalablement vérifié leurs déclarations d'intérêt et leur validation au comité d'agrément.

Le SGPI a transmis le dossier initial aux contre-experts le 16 février 2024, complété d'éléments en réponse aux questions qu'ils ont posées au porteur de projet. Ils en ont souligné la qualité d'ensemble, au vu des enjeux sanitaires portés par le projet.

Les conclusions du rapport de contre-expertise m'ont été présentées par les contre-experts le 24 mai 2024.

2. Avis du SGPI

Le CHU de Toulouse présente un projet pédiatrique ambitieux, à la hauteur du positionnement actuel du CHU sur cette activité (une des plus importantes de France en terme de nombre d'accouchements) et de l'analyse de la progression démographique notable de ce bassin de population.

Le CHU occupe une place majeure dans son territoire : sa zone de recrutement dépasse le département de la Haute Garonne et concerne une population de l'ordre de 2.000.000 d'habitants. Le Service d'Accueil des Urgences (SAU) pédiatriques connaît une activité en progression de 22% entre 2017 et 2022. Le besoin capacitaire sur la plupart des activités pédiatriques est avéré.

Les contre-experts soulignent par ailleurs la grande maturité du projet médical notamment concernant les « sur spécialités » et les urgences pédiatriques. L'augmentation capacitaire retenue (+25%) apparaît élevée mais justifiée et permettra à l'établissement de couvrir le risque démographique. Un point de vigilance concerne les besoins de recrutement concomitants, qui devront être soigneusement anticipés. Dans le même temps, des mesures d'accompagnement spécifiques devront être mises en place pour accompagner les équipes dans les changements organisationnels et médicaux, singulièrement dans la mise en place des mesures d'efficacité.

Le projet bâtementaire complexe (construction neuve et rénovation) s'appuie sur une analyse patrimoniale du site correctement menée. Le schéma d'organisation spatial s'appuie sur des liaisons fonctionnelles parfaitement décrites. L'implantation des unités de soins a été réalisée en cohérence avec les parcours de soins. Si le projet immobilier dans son ensemble n'appelle pas de remarques particulières, l'estimation de son coût semble, selon les contre-experts nettement sous-évalué, d'environ 30 M€ au regard des grilles d'analyse les plus récentes. Par ailleurs, la procédure en « Marché Global de Performance », semble peu justifiée dans l'état actuel du dossier, ni sur un plan juridique, ni sur un plan économique et expose l'établissement à un risque financier additionnel.

Le CHU de Toulouse propose une situation financière initiale fragile (affichant un déficit de 8,7 M€ en 2023) mais ce projet ne représente environ que 12% des produits d'exploitation de l'établissement. Il sera financé aux 2/3 par emprunt et son équilibre reposera essentiellement sur le surplus d'activités et dans une moindre mesure sur le plan d'efficacité proposé. Le risque financier pour construire le GHRE, y compris à un coût global révisé à 203M€, peut apparaître comme réduit. Néanmoins, les contre-experts ont relevé que la présence du nouveau et futur projet, Nouvel Hôpital Rangueil, conduit le CHU à une situation financière potentiellement risquée à terme et recommande un réexamen de la situation au regard de projections d'activités actualisées. Le cumul des déficits constatés année après année interroge sur la dynamique à moyen et long terme affichée par le CHU, notamment si le projet NHR devait être confirmé.

Compte-tenu des éléments précédents, l'avis du SGPI sur le projet du GHRE est favorable, tout en recommandant au CHU de questionner la procédure de travaux retenue actuellement, et de proposer de nouvelles projections financières sans intégrer le projet Nouvel Hôpital Rangueil et en considérant l'ajustement du coût du projet.

Bruno BONNELL